

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COM**COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)**

<p>Date de convocation : 20/04/2026</p> <p>Membres :</p> <p>En exercice <input type="text" value="19"/></p> <p>Présents : <input type="text" value="19"/></p> <p>Votants : <input type="text" value="19"/></p> <p>Date d'affichage : 28/04/2026</p> <p>Date de publication : 28/04/2026</p>	<p>Le 27 avril 2026 à 20h30 au foyer polyvalent</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean Georges CLAIR, Maire.</p> <p>Étaient présents : Valérie BÉLURIER, Gabriel BEUGIN, Jean-Luc CHARVET, Jean Georges CLAIR, Olivier FORÊT, Anne-Cécile GAGNE, Nathalie LAULAN, Virginie LEBET, Aurélie LELONG, Noémie LOUVRADOUX, Cédric MILHES, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PÉDEMARY, Éric PLANTECOSTE, Sophie SUBIRATS, Jean-François TARIS, Jean-Christophe VIALA et Philippe VICENTE</p> <p>Était représenté : -</p> <p>Absent : -</p> <p>Secrétaire de séance : Katia PÉDEMARY</p>
---	--

DÉLIBÉRATION N° 2026-35**OBJET : Vote des subventions aux associations communales – exercice 2026**

Il est rappelé les précautions à suivre pour l'attribution de subventions aux associations et notamment pour les conseillers municipaux qui participent à la gestion d'une association ou ont un lien affectif, familial, professionnel... avec un représentant de ladite association.

Les différentes subventions seront donc soumises au vote une par une, étant entendu que tout élu ayant un lien avéré avec une association ne prendra part ni au débat ni au vote.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal devra se prononcer sur les attributions 2026 de subventions de fonctionnement aux associations communales (**prise en compte du nombre total d'associations ayant déposé une demande, du nombre d'adhérents de la commune et du nombre d'adhérents hors commune – enveloppe maximale de 15 000 €**), dont le dossier de demande a été déposé, comme suit :

Nom de l'Association	Subventions 2026 proposées
AAPPMA PECHEURS EAU BOURDE	150 €
ACCA (Chasse)	900 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	795 €
AP2D	500 €
ASSOCIATION DES JEUNES MUSICOS - AJM	1 140 €
CAP LUDUS	560 €
CATM ADCPG (Anciens combattants)	500 €
CENTRE D'ANIMATION	500 €

CLUB DÉCOUVERTE ET CULTURE JUDO	1 125 €
CLUB MODÉLISTE	300 €
CLUB VIRAGE	425 €
DU GRAIN DANS LA CABANE	1 255 €
GYMNASTIQUE DETENTE	1 570 €
LES NOISETINES	1 500 €
PATRIMOINE ET CULTURE EN PAYS DE SEGUR	300 €
PETANQUE	590 €
PONEY CLUB	855 €
SPORTING CLUB CABANAC & VILLAG. FOOT -SCCV	1 000 €
TENNIS CLUB CABANC & VILLAG.	1 010 €
BUDGET PRIMITIF 2026	14 975 €

Le Conseil Municipal décide des subventions suivantes :

1) AAPPMA PECHEURS EAU BOURDE

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **150 €** à l'AAPPMA Pêcheurs Eau Bourde.

POUR : 19

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

2) ACCA (Chasse)

Olivier FORÊT ne prend part ni au débat ni au vote

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de **900 €** à l'ACCA.

POUR : 18

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

3) AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

Olivier FORÊT ne prend part ni au débat ni au vote

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **795 €** à l'Amicale des Sapeurs Pompiers.

POUR : 18

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

4) AP2D

Virginie LEBET ne prend part ni au débat ni au vote

Le Conseil Municipal rejette l'attribution d'une subvention de 500 € par 10 voix contre (Cédric MILHES, Noémie LOUVRADOUX, Nathalie LAULAN, Jean-François TARIS, Sophie SUBIRATS, Jean Georges CLAIR, Muriel PAILLER, Jean-Christophe VIALA, Aurélie LELONG, Éric PLANTECOSTE).

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à la majorité, Olivier FORÊT, Anne-Cécile GAGNE, Katia PÉDEMARY et Jean-Luc CHARVET s'abstenant, une subvention de **250 €** à l'AP2D.

POUR : 14

CONTRE : 00

ABSTENTIONS : 04

5) ASSOCIATION DES JEUNES MUSICOS – AJM

Gabriel BEUGIN ne prend part ni au débat ni au vote

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **1 140 €** à l'AJM.

POUR : 18

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

6) CAP LUDUS

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **560 €** à Cap Ludus.

POUR : 19

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

7) CATM ADCPG (Anciens combattants)

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **500 €** au CATM ADCPG (Anciens combattants).

POUR : 19

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

8) CENTRE D'ANIMATION

Jean Georges CLAIR et Sophie SUBIRATS ne prennent part ni au débat ni au vote

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **500 €** au Centre d'Animation.

POUR : 17

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

9) CLUB DÉCOUVERTE ET CULTURE JUDO

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **1 125 €** au Club Découverte et Culture Judo.

POUR : 19

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

10) CLUB MODÉLISTE

Éric PLANTECOSTE ne prend part ni au débat ni au vote

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **300 €** au Club modéliste.

POUR : 18

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

11) CLUB VIRAGE

Éric PLANTECOSTE ne prend part ni au débat ni au vote

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à la majorité, Jean-François TARIS s'abstenant, une subvention de 425 € au Club Virage.

POUR : 17

CONTRE : 00

ABSTENTION : 01

12) DU GRAIN DANS LA CABANE

Damien OBRADOR, Virginie LEBET, Anne-Cécile GAGNE et Philippe VICENTE ne prennent part ni au débat ni au vote

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de 1 255 € à Du Grain dans la Cabane.

POUR : 15

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

13) GYMNASTIQUE DÉTENTE

Anne-Cécile GAGNE et Cédric MILHES ne prennent part ni au débat ni au vote

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de 1 570 € à la Gymnastique Détente.

POUR : 17

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

14) LES NOISETINES

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à la majorité, Cédric MILHES s'abstenant, une subvention de 1 500 € aux Noisetines.

POUR : 18

CONTRE : 00

ABSTENTION : 01

15) PATRIMOINE ET CULTURE EN PAYS DE SÉGUR

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de 300 € au Patrimoine et Culture en Pays de Ségur.

POUR : 19

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

16) PÉTANQUE CABANAC-ET-VILLAGRAINS

Olivier FORÊT ne prend part ni au débat ni au vote

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de 590 € à Pétanque Cabanac-et-Villagrains.

POUR : 18

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

17) PONEY CLUB

Anne-Cécile GAGNE et Nathalie LAULAN ne prennent part ni au débat ni au vote

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **855 €** au Poney Club.

POUR : 17

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

18) SPORTING CLUB CABANAC & VILLAG. FOOT -SCCV

Virginie LEBET ne prend part ni au débat ni au vote

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **1 000 €** au Sporting Club Cabanac et Village Foot - SCCV.

POUR : 18

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

19) TENNIS CLUB CABANAC & VILLAGRAINS

Virginie LEBET ne prend part ni au débat ni au vote

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de **1 010 €** au Tennis Club Cabanac-et-Villagrains.

POUR : 18

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 27 avril 2026

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance



Katia PÉDEMARY